



Commune de LACHAPELLE-SOUS-AUBERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 AVRIL 2026

Date de convocation :	16/04/2026
Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	16
Nombre de membres votants :	19

Délibération n° 2026 - 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sandrine GENEST, Maire.

Présents : Sandrine GENEST, René SOULERIN, Elodie HILAIRE, Christian DOIZE, Colette SUCHET, Sienna CARPENTIER, Fabrice DOIZE, Vanessa MAISONNEUVE-AUBERT, Dorian THOULOUBE, Justien LAFFONT, Davis AUZAS, Jean-Luc SORIA, Christèle PEIS, Julien GAILLARD, Roland CHAMBON, Aurélie CHALABREYSSE, Rémi BESSET

Absents Excusés avec pouvoir : Benoît DUHEM donne pouvoir à Christian DOIZE – Estelle LIOGIER donne pouvoir à David AUZAS

Président de séance : Sandrine GENEST

Secrétaire de séance : Jean-Luc SORIA

**OBJET : DE_2026_27 – FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
POUR L'EXERCICE 2026**

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1639 A relatif à la fixation des taux des impositions directes locales ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1 et suivants relatifs aux dispositions budgétaires ;

VU l'état de notification des taux d'imposition (état n° 1259) transmis par l'administration fiscale pour l'année 2026, faisant apparaître les bases prévisionnelles et les taux plafonds ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 afin de dégager les ressources nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement du budget primitif ;

CONSIDÉRANT que les taux doivent respecter les règles de plafonnement et de lien entre les taux prévus par la loi (visant à assurer une cohérence entre la pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises) ;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires présentées lors de la séance du 29 avril 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ARTICLE 1 : Décide de fixer comme suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 27.22 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 47.53 %**
- **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 6.52 %**

Taxes	Taux	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	6.52 %	11 964
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	27.22 %	55 749
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	47.53 %	7 652
TOTAL		571 365

Les produits attendus s'élèvent à 571 365 €. Il faut déduire l'effet du coefficient
La somme inscrite sur le budget primitif 2026, article 73111 est de **342 169€**

Le total des allocations compensatrices (ce sont les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par l'Etat et compensées en partie) est de **12 975 €**.

ARTICLE 2 : Précise que ces taux s'appliquent aux bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux.

ARTICLE 3 : Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération ainsi que l'état de notification des taux dûment complété aux services préfectoraux et à la Direction départementale des Finances publiques avant le 30 avril 2026.

Résultat du vote :

- **Voix pour** : 19
- **Voix contre** : 0
- **Abstentions** : 0

Fait à LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS, le 30 avril 2026.

La présente délibération sera exécutée de droit.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc SORIA



Le Maire,
Sandrine GENEST



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON par voie postale (Palais des juridictions administratives - 184 Rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de l'affichage de la présente.